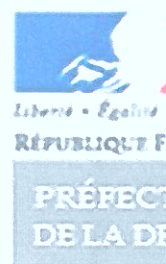
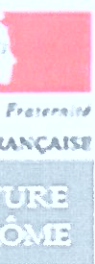


Contrat Local de Santé Ville de Valence



Rhône-Alpes



Sommaire

Préambule : Le contexte du CLS	3
Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires.....	3
Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du PRS Rhône-Alpes	6
Historique de la démarche locale de santé et modalité d'articulation.....	7
TITRE 1 : Champ du contrat	11
Article 1 : Parties signataires	11
Article 2 : Périmètre géographique du contrat	11
Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des partenaires	12
Article 4 : Partenaires.....	13
TITRE 2 : Objet du Contrat et engagements des signataires	14
Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat.....	14
TITRE 3 : Durée, suivi et révision du contrat.....	17
Article 6 : durée du contrat	17
Article 7 : Révision du contrat.....	17
Article 8 : suivi et évaluation du contrat	17
Dix priorités partagées	18
* 1 – Observation continue de la santé des valentinois	
* 2 - Santé environnement	
* 3- Santé des jeunes.....	
* 4 – Politique vaccinale.....	
* 5 – Parentalité et santé	
* 6 – Santé mentale	
* 7- Promotion de la santé – Atelier Santé Ville	
* 8 – Accès aux soins - Maison de Santé Pluriprofessionnelle	
* 9 – Accompagnement thérapeutique - Maison Relais Santé	
* 10 – Santé des personnes âgées.....	
PARTENAIRES.....	32
LEXIQUE.....	33

Préambule : Le contexte du CLS

Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires

1 – du diagnostic régional au projet de santé pour Rhône-Alpes

Pour l'élaboration du Plan Régional de Santé (PRS), l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes (ARS-Rhône-Alpes) s'est appuyée sur un diagnostic de santé régional mené en lien avec l'observation de la santé.

On voit dans ce diagnostic que les indicateurs sanitaires pour Rhône-Alpes sont souvent supérieurs aux moyennes nationales. Toutefois, ces données favorables doivent être nuancées au regard de données socio-économiques, géographiques, territoriales et des conditions plus ou moins faciles pour l'accès à une offre de services (soins, prévention, accompagnement des publics fragiles).

De l'observation de l'état de santé en Rhône-Alpes émergent quatre éléments clés :

- des inégalités territoriales et socio-économiques dans l'accès à la santé ;
- une mortalité évitable (c'est-à-dire la mortalité prématurée due aux comportements individuels) relativement forte ;
- des ruptures dans la continuité des prises en charge et dans l'accompagnement des usagers du système de santé ;
- des risques sanitaires forts, plus spécifiquement ceux liés à l'environnement.

Dans ce contexte positif, le territoire de santé sud Rhône-Alpes cumule des points de faiblesse et nous verrons avec l'analyse des données valentinois que la ville chef-lieu de la Drôme présente elle aussi, à son échelle, des indicateurs défavorables.

Au vu des domaines stratégiques plus particulièrement explorés par l'ARS (périnatalité et petite enfance, santé mentale, maladies chroniques, handicap et vieillissement et risques sanitaires) et au vu des quatre éléments clés ressortant du diagnostic régional, de l'ARS et ses partenaires au sein de la Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie ont formalisé trois enjeux pour le plan stratégiques 2011 – 2015 :

- développer les démarches préventives, notamment face aux risques environnementaux (axe1) ;
- faciliter l'accès à une offre en santé adaptée et efficiente (axe 2) ;
- fluidité des prises en charge et accompagnements (axe 3).

2 – l'état de santé dans le territoire Sud est à surveiller

L'ARS Rhône-Alpes a opté pour une déclinaison du projet régional de santé dans des programmes territoriaux de santé. Cela impliquait de repérer les besoins et priorités à privilégier sur les territoires. L'ARS et la conférence de territoire Sud ont fait l'exercice en prenant appui sur le diagnostic régional spécifique, déjà évoqué, mais aussi sur le tableau de bord de l'Observation Régional de la Santé Rhône-Alpes (ORS- RA) « la santé observée en Drôme et Ardèche ».

Les caractéristiques du territoire sont tracées en dix points :

- la population est plus âgée et plus rurale que la population régionale ;
- avec des taux de chômage les plus élevés de la région et des niveaux de revenus moyens les plus bas de la Région, la Drôme et l'Ardèche sont marquées par la précarité ;
- l'évolution de la mortalité suit la baisse générale mais cette baisse est moins marquée sur les deux départements ;
- l'espérance de vie à la naissance est inférieure en Drôme et Ardèche aux taux régionaux. La mortalité prématurée y est plus forte qu'ailleurs en Rhône-Alpes ;
- les cancers, les affections cardio-vasculaires, le diabète sont des pathologies très prévalentes sur le territoire. En dehors de ces maladies chroniques, on note que la Drôme et l'Ardèche ont été particulièrement concernées en 2011 par la reprise épidémique de la rougeole ;
- les troubles mentaux et la pathologie psychiatrique ont un poids majeur dans la santé des populations du territoire ;
- une surmortalité est repérée chez les jeunes de 15 à 24 ans par rapport à la Région, due aux accidents de la circulation mais également aux suicides. On note aussi que, dans cette tranche d'âge, les taux d'IVG sont importants ;

- la densité médicale en Ardèche et en Drôme en médecine générale comme chez les spécialistes est inférieure à celle de la Région et de la France ;
- les indices de fréquence des accidents du travail (y compris dans les secteurs agricoles très représentés) sont quant à eux supérieurs en Drôme et Ardèche à la référence nationale ;
- la qualité de l'air enfin est préoccupante aux abords de l'autoroute et de la nationale 7. Il y a de fréquents dépassements des seuils pour les oxydes d'azote et l'ozone. Présence forte également d'ambroisie.

3 – démarche d'observation de la santé en lien avec l'Observatoire Régional de la Santé

3 – 1 – quelques caractéristiques générales sur la Ville de Valence

Bordée par le Rhône, Valence bénéficie d'un emplacement stratégique, entre mer et montagne, aux portes du sud.

Éco-ville en devenir, Valence a choisi de se développer en répondant aux besoins des générations actuelles sans compromettre les générations futures. Plus qu'un engagement, ce sont des valeurs et une conscience qu'elle affirme chaque jour.

Ville solidaire, Valence, avec ses 66 000 habitants, cultive également l'art de vivre ensemble : étudiants, actifs, retraités, familles... dont les projets de chacun participent au développement et au rayonnement de la ville.

3 – 2 – Données démographiques

Evolution de la population

Si les populations de la région Rhône-Alpes et du département de la Drôme sont en constante augmentation depuis le début des années 1980 jusqu'à ce jour (environ + 0,9% d'augmentation annuelle), l'évolution de la population de la commune de Valence a, tout d'abord été négative jusqu'au début des années 1990 (- 0,6% / an). Puis de 1990 à 1999, la croissance de la population de Valence a été importante (+7,2% entre 1990 et 1999) sans pour autant atteindre le dynamisme démographique de la région et du département.

Depuis le recensement de 1999, l'effectif de la population de Valence est stabilisé.

Structure par âge

Globalement, la population de Valence est plus âgée que la population de la Drôme et que la population rhônalpine. Si la part des moins de 20 ans est égale à celle de la Drôme et de la région Rhône-Alpes, la part des 65 ans et plus, est plus importante à Valence que dans la Drôme ou en Rhône-Alpes. Cependant des disparités existent selon le territoire.

Aujourd'hui :

- La part des jeunes de moins de 20 ans oscille entre 21% et 33% et celle des 65 ans et plus entre 12% et 25%

- La part des jeunes est plus élevée dans les quartiers du Polygone, du Plan et Fontbarlettes (entre 29-33%)

- Les personnes de 65 ans et plus sont au contraire plus présents dans les quartiers de Valensolles (25%), Chateaufort (22%) et Alpes-Romans (21%).

Structure familiale

La structure familiale des ménages valentinois (2,3 personnes/ménage en moyenne), est comparable à la structure familiale Drômoise (2,4) et régionale (2,3).

Mais, en analysant la répartition des ménages, la structure familiale se rapproche assez de celle observée sur Lyon. En effet, sur Valence 44% de personnes vivent seules (32% dans la Drôme). Les couples avec ou sans enfants sont beaucoup moins nombreux à Valence que sur les territoires de référence.

Enfin, une famille sur trois est une famille monoparentale.

La part des personnes seules est plus importante dans le centre de la ville et quartiers Chateaufort – Alpes-Romans: entre 45 et 62 % (Moyenne sur Valence : 44% - Drôme : 32%, RA: 33% et France métro : 34%)

La part des familles mono-parentales est très importante dans les quartiers du Plan et de Fontbarlettes.

3 – 3 – Indicateurs sociodémographiques

Activité

Les taux de chômage féminin et masculin (taux de chômeurs sur l'ensemble de la population des 15-64 ans) sont équivalents sur Valence (11-12%). Ils sont nettement supérieurs aux taux observés sur le département (8-9%) et la région (7%).

Le taux de chômage (au sens du recensement) est en 2009 de 16,5% à Valence, 12,1% dans la Drôme et 9,8% en Rhône-Alpes.

Au 31/12/2009 ont été recensés un peu plus de 6086 demandeurs d'emploi sur la commune de Valence dont plus d'une personne sur dix résident dans le quartier du Polygone et plus de deux personnes sur dix dans le quartier de Valence le haut, soit globalement quatre sur dix qui résident dans une des deux ZUS.

Revenu

Les habitants de la commune de Valence aussi bien chez les hommes que chez les femmes ont un salaire net horaire moyen moins haut que celui du département et de la région.

Avec un revenu net moyen par an de 20 278€ la ville de Valence se situe en dessous des zones de comparaison, mais le revenu a augmenté de 5,9% en trois ans, une augmentation 4 fois plus rapide que sur les autres territoires.

Logement

En 2008, la part de propriétaires s'élève à 42% sur Valence, soit une part inférieure aux zones de référence : 61% dans la Drôme, 57% en Rhône-Alpes, 58% en France.

Ce taux varie de 64% dans le quartier de Laprat-Briffaut à 29% à Fontbarlettes.

La ville de Valence compte également plus d'une résidence principale sur six en HLM (16.6%), ce qui est légèrement plus élevé que dans la Drôme (15.6%), dans la région Rhône-Alpes (15.8%) ou en France (15%). Les quartiers du Plan, les Couleures et de Fontbarlettes recensent plus de la moitié des résidents en HLM.

Allocataire CAF

La commune de Valence compte un peu plus de 15 000 allocataires. Ainsi 53% des ménages sont allocataires de la CAF (48% dans la Drôme et 45% dans la région).

Sur Valence on relève, parmi l'ensemble des allocataires CAF, des parts de bénéficiaires du RSA et de « bas revenus », plus élevées que dans le département ou l'ensemble de la région.

Bénéficiaires de la CMUc

On compte sur Valence un peu plus de 12 bénéficiaires de la CMUc pour 100 habitants. Ce taux est beaucoup plus élevé que le département (6%) ou la région Rhône-Alpes (5%) et oscille entre 5% dans le quartier de Laprat et 28% dans le quartier de Fontbarlettes-quartiers ruraux-Bayot.

3 – 4 - Indicateurs de santé

Santé mentale

- Le taux d'admission en ALD pour troubles mentaux est 1,5 fois supérieur au taux régional et au taux national.

- La prévalence de traitements réguliers (au moins 3 remboursements par an) s'élève à 142‰ soit 142 patients sous traitement pour 1000 habitants. Cette prévalence est supérieure sur Valence par rapport à la Drôme (125‰) et Rhône-Alpes (119‰).

Addiction

Parmi les séjours hospitaliers, certaines pathologies se démarquent. Ainsi, 300 valentinois sont hospitalisés en moyenne, par an, pour des pathologies liées à l'alcool, soit un taux comparatif de 13‰ (vs 10‰ dans la Drôme et en Rhône-Alpes)

Diabète

- Le taux d'admission en ALD pour diabète est 15 à 20% au-dessus des références départementales et régionales.
- On estime que 814 valentinois en moyenne, dont 51% sont des femmes, ont été hospitalisés par an pour cause de diabète.
- La prévalence des traitements antidiabétique est supérieure sur Valence (11‰) par rapport à la Drôme et Rhône-Alpes (9-10‰). La part des bénéficiaires d'un traitement contre le diabète est deux fois plus importante dans certains quartiers défavorisés (Fontbarlettes, le Plan)

3 – 5 – Ressources locales

Offre libérale :

Avec 1,1 médecin généraliste pour 1 000 habitants, la ville de Valence se situe légèrement au-dessus des moyennes départementale (1,0‰) et régionale (1,0‰).

Soixante treize médecins généralistes sont installés sur la commune, dont 81% sont conventionné en secteur 1 (88% dans la Drôme et 84% dans la région).

A noter qu'un peu moins de six médecins généralistes sur dix à Valence sont âgés de 55 ans ou plus, proportion supérieure à ce que l'on observe sur le département (51%) ou sur la région (44%).

Vingt-deux médecins spécialistes sont présents sur la commune (pédiatres et psychiatres).

Dans la commune de Valence, le recours au médecin généraliste (bénéficiaires d'au moins une consultation libérale par an) s'élève à 82%. Chez les femmes, le taux est similaire au taux départemental et au taux régional. Les hommes, par contre, ont un recours un peu plus bas à Valence avec 76% que dans la Drôme (81%) ou en Rhône-Alpes (79%).

La ville de Valence présente des densités pour les professionnels de santé (hors médecins) plus fortes ou égales à celles observées sur le département ou sur l'ensemble de la région. La différence la plus marquée concerne les dentistes. Cette offre plutôt élevée correspond à l'offre d'une ville centre.

Structures hospitalières :

- Centre Hospitalier de Valence
- Hôpitaux privés Drôme-Ardèche
- Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont

Dernière phase de l'observatoire est prévue fin 2012 avec un projet d'observation permanente à définir autour de quelques zooms thématiques.

Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du PRS Rhône-Alpes

En même temps que la Ville faisait connaître à l'ARS son souhait d'entrer dans une démarche de contractualisation, elle confiait à l'ORS-RA les travaux d'observation à l'échelle de la commune et commençait à écrire un Plan Local de Santé en lien avec un collectif de partenaires régulièrement sollicité pour commenter et faire évoluer ce travail.

Le plan valentinois est en cohérence avec le Plan Stratégique Régional de Santé sur trois axes. Il est structuré autour de 10 fiches actions et chacune fait l'objet d'une fiche descriptive (contexte, objectifs, partenaires, critères d'évaluation).

Le Contrat Local de Santé est lui-même accompagné de 10 fiches thématiques qui ont été choisies pour servir de base à la contractualisation. Pour chacune le rattachement à une orientation du PSRS et

éventuellement au programme de territoire est noté. Plusieurs thématiques du Plan Local valentinois participent bien sûr à la réalisation du programme du territoire sud.

Dix priorités partagées entre l'Etat et la Ville ont été identifiées :

- observation de la santé
- santé environnement (orientation 1 du PSRS)
- santé des jeunes (orientation 2 du PSRS)
- politique vaccinale (orientation 2 du PSRS)
- soutien à la parentalité (orientations 2 et 3 du PSRS)
- santé mentale (orientation 2 du PSRS)
- promotion de la santé (orientations 2 et 3 du PSRS)
- Accès aux soins - Maison de santé pluri professionnelle (orientation 2 et 3 du PSRS)
- Accompagnement thérapeutique - Maison Relais Santé (orientation 3 du PSRS)
- Santé des personnes âgées (orientation 3 du PSRS)

Ces actions s'appuient sur les compétences des acteurs locaux et structures existantes et sont le fruit d'un partenariat étroit avec d'autres partenaires que l'Etat, c'est pourquoi il est proposé d'élargir ce contrat au Conseil Général, Conseil Régional, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales.

La signature du CLS est l'occasion de voir que la Ville de Valence qui s'est mobilisée depuis longtemps sur la prévention s'engage désormais aussi plus nettement sur l'accès aux soins et sur l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Elle participe ainsi à la réalisation des objectifs du PRAPS.

Historique de la démarche locale de santé et modalité d'articulation

1- Bureau Municipal d'Hygiène, puis Service Communal d'Hygiène et de Santé

Très tôt investie dans le champ de la santé publique, c'est en 1921 que la ville de Valence créa un bureau municipal d'hygiène. Celui-ci est devenu Service Communal d'Hygiène et de Santé avec les lois de décentralisation de 1983-84.

Aux délégations traditionnelles de l'Etat vers le Service Communal d'Hygiène et de Santé (eau potable – air – bruit – habitat – hygiène alimentaire – piscines – salubrité publique - surveillance des maladies à déclaration obligatoire – ambroisie...) correspondant à une dotation de fonctionnement de 340 000 euros, nous devons rajouter les actions découlant des pouvoirs de police du Maire dans l'environnement ainsi que des activités classiquement ancrées dans ces Services Communaux d'Hygiène et de Santé : les vaccinations, le suivi épidémiologique et surtout les actions de promotion de la santé.

2- 1983 - Service de médecine professionnelle

Depuis la loi de 1978, le personnel des communes et collectivités territoriales doit bénéficier d'une surveillance médicale obligatoire.

Si la ville de Valence avait devancé ces textes de loi à travers un service interentreprises depuis le début des années 70, c'est en 1983, qu'un service de médecine du travail autonome est créé et animé par un médecin du travail et une secrétaire médico-sociale. Tous les agents municipaux bénéficient de visites médicales d'embauche ou de reprise du travail, de visites systématiques. Le médecin de prévention organise également un « tiers-temps » dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents. Il anime des groupes de travail sur des thématiques de santé publique comme la nutrition, l'alcool, le bruit, les lombalgies, ...

3- 1983 - Création du collectif Prévention

Ce collectif existe depuis 1983-1984, il rassemble tous les organismes et associations œuvrant dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé sur la commune de Valence. L'objectif est

d'échanger sur les pratiques de chaque partenaire, sur les projets développés par chacun, tout en dégageant ensemble des actions communes ou de nouveaux axes de réflexion.

4- 1985 - Dispositif Santé des jeunes

Cela fait en effet plus de vingt ans que la ville de Valence développe avec de nombreux partenaires, une politique de santé publique volontariste en direction des jeunes et des parents. La ville de Valence et son agglomération disposent de ce fait et à ce jour d'un dispositif « santé des jeunes » assez structuré, à la disposition de tous les jeunes de 16 à 25 ans, quel que soit leur statut.

4-1- 1985 - Création d'un groupe de travail « Prévention des toxicomanies »

Face au constat de problèmes de mal-être et de conduites à risques chez les jeunes, c'est à la demande du Maire et dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qu'a été constitué un groupe de travail « prévention des toxicomanies », qui rassemblait tous les professionnels concernés par cette problématique.

♦ 1986 - Naissance du réseau d'Adultes Relais

Créé en 1986, le réseau d'Adultes Relais est un dispositif de formation et d'animation autour de la santé des jeunes, de la prévention des toxicomanies et des conduites à risques. L'objectif de cette formation est de renforcer la capacité d'écoute, de dialogue et d'orientation des adultes, dans le cadre de la prévention primaire des conduites à risques. Dans le prolongement de ce temps de formation, le réseau est alimenté par des rencontres-débats mensuelles et conférences trimestrielles. Un journal « La Ficelle » renforce également ce lien informel et fait réseau chez ces adultes engagés.

Pour la troisième fois, une évaluation du réseau a été réalisée par le CAREPS en 2012 et montre un réseau informel toujours aussi dynamique autour de 500 personnes formées dont 350 personnes actives après 26 ans d'existence.

♦ 1988 - Ouverture du Point Relais Oxygène

Le Point Relais Oxygène est un point d'accueil et d'écoute pour les jeunes, les parents et les professionnels en difficulté face à des problématiques liées à l'adolescence (comportements à risque, mal-être, addictions, violence, ...). Le Point Relais Oxygène est un des 1^{ers} Points d'écoute jeunes en France et le 1^{er} en Rhône-Alpes.

Les professionnels du Point Relais Oxygène (2 psychologues cliniciennes) réalisent des entretiens psychologiques pour accompagner ponctuellement ou orienter les jeunes, les parents ou les professionnels vers les structures compétentes. Ils peuvent également intervenir dans les quartiers (établissements scolaires, structures socio-éducatives, ...). Ils viennent également en appui du réseau d'Adultes-Relais.

4-2- 1993 - Espace Santé Jeunes

Dans le même temps que se mettait en place le CCPD, une enquête publique, menée sur les besoins de santé des jeunes à la recherche d'emploi, a mis en évidence un problème de mal-être et de conduites à risques chez les jeunes. Face à ce constat, des bilans de santé en direction des jeunes de la Mission Locale ont été organisés par la Ville.

Quelques années plus tard, le pôle universitaire se développant sur Valence, est née l'idée d'élargir ces bilans de santé aux jeunes étudiants et ainsi de créer un espace dédié à la santé de tous les jeunes. Créé 5 ans après le Point Relais Oxygène, l'Espace Santé Jeunes est le service de médecine préventive et de promotion de la santé pour les jeunes en recherche d'emploi et les étudiants. Implanté au cœur d'un quartier CUCS, l'Espace Santé Jeunes propose également des bilans de santé et des modules santé sur différentes thématiques, mais aussi des consultations de médecine du sport, de psychologie, de gynécologie, de diététique, ... et fait aujourd'hui l'objet d'une demande d'agrément de Centre de Santé.

En complément de ces dispositifs une maison des adolescents axée sur la prise en charge thérapeutique des 13 – 20 ans et créée à l'initiative du secteur de la psychiatrie (Centre Hospitalier Le Valmont) est venue compléter le dispositif en 2004.

5- 2004 – Atelier Santé Ville

L'Atelier Santé Ville (ASV), au croisement de la politique de santé et de la politique de la ville, a été initié en 2004 sur le quartier du Polygone. Un diagnostic a été réalisé et un plan d'actions décliné. Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ASV est étendu à tous les quartiers de la ville.

6- 2009 - Promotion de la santé et réseau Ville Santé OMS

Ces différents dispositifs ont joué un rôle de facteur démultiplicateur, notamment au travers la création de groupes de travail.

L'histoire et les spécificités du territoire valentinois ont permis de développer une politique de santé depuis de nombreuses années, autour de plusieurs axes prioritaires, représentés notamment à travers plusieurs collectifs :

- Groupe de travail « prévention des comportements à risques et violence chez les jeunes »
- Collectif « SIDA »
- Collectif « Familles » : issue des Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- Collectif « prévention / Atelier Santé Ville »
- Collectif « Maison Relais Santé »
- Autres groupes de travail ponctuels (Petits déjeuners, Santé-environnement, santé précarité, santé mentale, prévention des cancers féminins ...)

Dans le cadre de ces différents groupes de travail, de nombreuses actions de prévention ont été développées, notamment sur la thématique de la nutrition, ce qui permet à la Ville de Valence d'être Ville PNNS.

La municipalité à Valence, favorable à l'approche globale de la santé avec ses deux axes prioritaires : santé / environnement et santé / développement social, a d'ailleurs souhaité dès son arrivée, adhérer au réseau Ville Santé OMS (cf délibération du 2 juin 2009).

En 2011, la Ville a souhaité étoffer sa politique en matière de prévention en approfondissant certaines thématiques (cancers féminins, violence en milieu scolaire, parentalité, nutrition, ...) et s'est engagée sur des enjeux nouveaux (projet de Conseil Local en Santé Mentale, projet de pôle de santé sur les Hauts de Valence, mise en place d'une démarche d'observation de la santé pérenne, équipe pluridisciplinaire « santé au travail », ...).

7- 2012 - Ouverture programmée de la Maison Relais Santé

Depuis 2009, un groupe de travail composé de représentants d'institutions (ARS, Conseil Général, Centre Hospitalier de Valence, Hôpital Privé Drôme Ardèche, ...), de réseaux de santé (Dromardiab, Association Grenobloise Des Urémiques Chroniques, Raphaël) et d'associations d'usagers de la santé (Ligue contre le cancer, AFD diabète 26-07, SEP26-07, Association Drôme Ardèche des Insuffisants Rénaux, club cœur et santé, ...) travaille autour d'un projet de Maison Relais Santé. Cette maison sera un lieu unique bien ciblé, hors des enceintes hospitalières, qui permettra :

- aux usagers de la santé de trouver de l'information, du soutien, d'être orienter vers des acteurs ressources et de rencontrer et échanger avec des patients « pairs » (groupes de parole, ...) ;
- aux professionnels de santé d'avoir un appui dans les prises en charges des patients porteurs de maladies chroniques ;
- aux associations d'usagers et aux réseaux de santé de se faire connaître et de partager leurs expériences, leurs savoirs, leurs compétences avec d'autres associations et réseaux et d'y développer des actions collectives, des permanences, des expositions, des conférences... ;
- aux valentinois de participer à des campagnes thématiques autour d'un calendrier national (journée de sensibilisation, journée de dépistage, ...).

8- Associations en santé soutenues par la Ville de Valence

La Ville de Valence apporte son soutien financier aux dynamiques associatives à travers des subventions de fonctionnement (19 600€) et dans le cadre du volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (environ 40 000€). En parallèle, d'autres associations engagées sur des questions de santé peuvent élargir sur d'autres dispositifs (éducation populaire, social, sport, ...).

Au-delà du soutien financier, le partenariat s'entend à travers la réflexion, le montage d'actions à l'initiative de la ville ou portée par la ville mais aussi au travers du soutien que la ville peut apporter à des actions initiées par d'autres partenaires (appuis financiers (subventions), logistique (prêt de salle, matériels, ...), animation par des professionnels de la ville, ...).

9- Du PLS au CLS

Ce projet territorial de santé mobilise l'ensemble des ressources locales, afin de développer une politique de santé partagée, stratégique, partenariale et cohérente sur le territoire valentinois, en lien avec les priorités définies dans le Plan Régional de Santé. Les objectifs transversaux visent à améliorer la qualité de vie des valentinois et réduire les inégalités de santé.

Les objectifs opérationnels du Plan Local visent à :

- Développer une démarche d'observation de la santé
- Poursuivre les actions de promotion de la santé et de prévention primaire et secondaire, dans un souci de faciliter l'accès à la prévention et aux soins
- Soutenir la mise en place d'une véritable démarche de démocratie participative en santé
- Etre attentif, faciliter la prise en charge et répondre aux besoins des personnes atteintes de maladies chroniques et leur entourage, en lien avec les acteurs concernés
- Renforcer les liens entre le sanitaire, le médico-social et le social et faciliter les liens entre la Ville et l'hôpital,
- Développer la prévention liée à l'environnement et au cadre de vie dans un esprit de développement durable.

Organisé en deux parties, le PLS vise dans un 1^{er} temps à observer la santé des valentinois, puis se décline en plusieurs fiches actions. Pour plus de lisibilités entre le Plan Local et le Contrat, les deux documents comprennent 10 priorités partagées entre les cosignataires, déclinées en fiches actions.

Ainsi, l'écriture d'un PLS a été l'occasion de conduire une réflexion stratégique sur la politique menée localement et sur les évolutions souhaitées, dans le prolongement de la démarche initiée dans le cadre de l'Atelier Santé Ville.

Les 10 axes d'intervention retenus dans le cadre de ce contrat local de santé (CLS), issus du PLS, s'inscrivent dans les orientations nationales et celles du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS), à savoir : la santé environnementale, l'offre de santé et la fluidité des parcours.

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu la délibération du 19 novembre 2012,

Vu la convention du 25 mai 2009 relative au remboursement par le Département de la Drôme du montant des vacations d'un médecin assurant 4 heures de planification,

Vu la convention du 15 septembre 2009 relative à la prise en charge des jeunes en recherche d'emploi à l'Espace Santé Jeunes dans le cadre du volet santé des Missions Locales soutenu par la Région Rhône-Alpes,

Vu la convention du 25 juin 2010 relative à la prise en charge par le Département de la Drôme des séances de vaccinations publiques de la ville de Valence

Il est convenu ce qui suit :

TITRE 1 : Champ du contrat

Les signataires, au vu de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires et du diagnostic local en cours, décident de contractualiser pour favoriser une bonne articulation dans la mise en œuvre, au niveau local, des orientations portées par le Plan Régional de Santé et des orientations prévues par le Plan Local de Santé ci-annexé.

Le Contrat Local de Santé 2012-2017 doit favoriser la mise en œuvre au niveau local des orientations portées par le Plan Régional de Santé Rhône-Alpes et des orientations de la ville inscrites dans le Plan Local de Santé valentinois. L'ajustement de ces priorités s'est fait au travers de nombreuses rencontres entre l'ARS et la ville, temps de maturation pour chacun, puis élargir à l'ensemble des cosignataires.

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Ville de Valence,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Préfecture de la Drôme,
- Le Conseil Général de la Drôme,
- Le Conseil Régional Rhône-Alpes,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- La Caisse d'Allocations Familiales.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Ce contrat concerne la ville de Valence, territoire comportant des populations diverses et des quartiers contrastés, dont certains présentent des indicateurs défavorables tant sociodémographiques (indicateurs de précarité défavorables) que sanitaires (prévalence du diabète importante et indicateurs de santé mentale préoccupants).

Une attention particulière sera portée aux quartiers prioritaires définis par la politique de la ville, notamment au travers de l'Atelier Santé Ville.

Il est également important de noter que le CLS pourrait être étendue à l'échelle de « Valence agglomération Sud Rhône-Alpes » (11 communes et perspective d'élargissement à plus de 50 communes), si la compétence « santé » est transférée à cette instance.

Article 3 : Prise en compte des démarches locales de santé des partenaires

Présentation des dispositifs de santé et articulation financière avec les dispositifs existants :

Actions soutenues par l'ARS et articulation avec le Plan Régional de Santé

- actions de prévention et de promotion de la santé (Espace Santé Jeunes « sexualité et vie affective », « souffrance psychologique » et « nutrition »),
- Participation à l'animation et à la coordination des actions de santé environnementale identifiées comme prioritaires dans le PRSE2 2011-2014 de Rhône Alpes et dans le projet régional de santé en particulier son schéma régional de prévention,
- projet de partenariat autour du poste d'infirmier dans le cadre de la Maison Relais Santé.

Actions soutenues par la Préfecture (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), dispositifs existants de la politique de la ville, sous réserve des dotations budgétaires allouées et des orientations fixées par le gouvernement.

- Actions en direction des publics les plus en difficultés et soutien au Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) ;
- Pouvoirs délégués du Préfet en matière de santé environnementale.

Actions soutenues par le Conseil Général et articulation avec les schémas départementaux

Orientation n° 5 « favoriser l'accès de tous à la santé » du schéma départemental Enfance, Famille et santé :

- Planification familiale
- Vaccination
- Soutien à la parentalité
- Point Relais Oxygène
- Actions de promotion de la santé
- projet de partenariat autour d'un temps d'assistante sociale dans le cadre de la Maison Relais Santé

Actions soutenues par le Conseil Régional

- Espace Santé Jeunes : volet santé mission locale et médecine universitaire étudiants (évolution en centre de santé pour jeunes)
- santé environnement (PRSE2)
- projet de Maison de santé pluri professionnelle

Actions soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales

La Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2009-2012 affirme le soutien à la parentalité comme l'un des champs d'intervention prioritaires des Caf et préconise aux Caf de s'impliquer dans la gestion et l'animation des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) en appui de l'engagement national dans le dispositif.

Dans ce cadre, la branche Famille soutient des actions et des dispositifs spécifiquement dédiés au soutien à la fonction parentale et ce notamment pour apporter un appui aux parents par la création et le renforcement des liens sociaux dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Les financements alloués par la Caf au titre de l'accompagnement à la parentalité devront concrétiser les deux priorités portées par la branche Famille : la valorisation de la fonction d'animation et le financement d'actions favorisant l'implication des parents.

Sur la base de valeurs et objectifs communs en matière de soutien à la fonction parentale et de par la complémentarité de leurs interventions, la Caisse d'allocations familiales de la Drôme et la Ville de

Valence s'engagent mutuellement dans un partenariat formalisé dans le cadre du présent contrat local de santé. Dans ce cadre les actions soutenues par la CAF de la Drôme sont les actions de soutien à la parentalité et le Point Relais Oxygène et les groupes de paroles de parents.

Actions soutenues par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Santé des jeunes avec la transformation de l'espace santé jeunes en centre de santé pour jeunes
- projet de partenariat dans le cadre de la Maison Relais Santé (problématique d'accès aux droits et aux soins)

Au-delà de ces aspects financiers, il est important de souligner que pour l'ensemble des priorités du CLS s'articulent avec les politiques développées par les partenaires.

Article 4 : Partenaires

Au-delà des partenaires signataires du présent contrat, il est important de noter que de nombreux acteurs de la santé, impliqués dans l'élaboration du PLS, seront également associés à la réalisation des actions du Contrat. La liste des partenaires impliqués est annexée au présent contrat.

TITRE 2 : Objet du Contrat et engagements des signataires

Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le présent contrat met l'accent sur dix priorités partagées de santé publique :

* 1 – Observation continue de la santé des valentinois

Engagements

- **de la Ville** : Prolonger la démarche d'observation de la santé initiée en 2011 pour suivre régulièrement l'évolution de la santé des valentinois ;
- **de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Préfecture et autres services de l'Etat** : fournir les données disponibles par chaque partenaire nécessaire au suivi des indicateurs.

* 2 - Santé environnement

Engagements :

- **de la Ville** : Poursuivre la politique en matière de « santé environnement » développée au titre des pouvoirs de police du maire et de la délégation de l'Etat vers la Direction Santé Famille Environnement (Service Communal d'Hygiène et de Santé) et prendre en compte les préoccupations des valentinois en ce domaine, et cela en lien avec Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes, selon les compétences de chacun. La Direction Santé Famille Environnement participe aux enquêtes nationales diligentées par le ministère de la santé ou par l'ARS Rhône alpes par le recensement de ses activités, le renseignement des indicateurs, et le suivi des protocoles de veille et de gestion des situations sanitaires.
- **de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes**: participation à l'animation et à la coordination des actions de « santé environnement » identifiées comme prioritaires dans le PRSE2 2011-2014 de Rhône Alpes et dans le projet régional de santé en particulier son schéma régional de prévention et au suivi des protocoles de veille et de gestion des situations sanitaires.
- **du Conseil Régional** : le partenariat sera renforcé en fonction des thématiques abordées.

* 3 – Santé des jeunes

Engagements :

- **de la Ville** :
 - Continuer à former des « Adultes Relais » et animer le réseau (rencontres du Point Relais Oxygène, conférences trimestrielles, ...);
 - Poursuivre l'activité du Point Relais Oxygène en faveur des jeunes, parents et professionnels ;
 - Faire évoluer l'Espace Santé Jeunes en Centre de Santé pour Jeunes de 16 à 25 ans et relocaliser la structure dans un quartier central, en lien avec l'Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche et la Mission Locale du bassin valentinois.
- **de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes** :
 - soutenir financièrement des actions de prévention ciblées (vie affective et sexualité, soutien psychologique, nutrition...);
 - accompagner la transformation de l'Espace santé jeune en centre de santé pour jeunes (montage administratif) ; étudier le dossier d'aide au démarrage
- **de la Préfecture (DDCS)** :
 - soutien des actions sous réserve des crédits disponibles et des priorités fixées par le gouvernement en matière de politique de la ville.
- **du Conseil Général** (en lien avec le schéma départemental Enfance, Famille et Santé):
 - Maintenir sous réserve du vote du budget par l'Assemblée délibérante des subventions (modules vie affective et sexualité, Point Relais Oxygène...);
 - Poursuivre le partenariat avec l'Espace Santé Jeunes (vaccination, planification familiale, ...).
- **du Conseil Régional** :
 - Poursuivre le partenariat autour du volet santé des Missions Locales dans le cadre de l'Espace Santé Jeunes

- Soutien financier sur le volet immobilier de la transformation de l'Espace Santé Jeunes en Centre de Santé pour jeunes
- Développer un partenariat financier autour du fonctionnement du centre de santé pour jeunes (poste de secrétariat).
- **de la Caisse d'Allocations Familiales :**
 - Poursuivre le partenariat financier autour du Point Relais Oxygène, des groupes de paroles auprès des parents, ...
- **de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :**
 - Accompagner le projet de centre de santé pour jeunes par la prise en charge du forfait informatique annuel, de 11 % de la masse salariale des professionnels santé et du tiers payant).

*** 4 – Politique vaccinale**

Engagements :

- **de la Ville :**
 - Maintenir des séances de vaccinations publiques par délégation du Conseil Général et poursuivre les séances de vaccinations internationales et le conseil au voyageur.
- **du Conseil Général et de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes:**
 - Poursuivre le partenariat autour des vaccinations publiques

*** 5 – Parentalité et santé**

Engagements :

- **de la Ville :**
 - Poursuivre la politique développée autour du soutien à la parentalité (semaines des familles, séances de théâtre forum, café des parents, ...).
- **du Conseil Général :**
 - Soutien financier aux actions de soutien à la parentalité
- **de la Caisse d'Allocations Familiales, en lien avec l'Etat :**
 - Poursuivre le partenariat financier aux actions de soutien à la parentalité.

*** 6 – Santé mentale**

Engagements :

- **de la Ville :**
 - Poursuivre les actions de prévention autour de la Semaine d'Information en Santé Mentale
 - Développer un projet de Conseil Local en Santé Mentale, en lien avec les acteurs compétents
- **de l'Agence Régionale de Santé :**
 - Accompagner la Ville de Valence dans le projet de Conseil Local en Santé Mentale

*** 7 – Promotion de la santé – Atelier Santé Ville**

Engagements :

- **de la Ville :**
 - Poursuivre la politique développée autour de la promotion de la santé (action SIDA, prévention des cancers féminins, prévention des violences, ...).
 - Développer des actions sur de nouvelles thématiques : hygiène buccodentaire, nutrition...
- **de la Préfecture (DDCS) :**
 - soutien des actions sous réserve des crédits disponibles et des priorités fixées par le gouvernement en matière de politique de la ville.
- **de l'Agence Régionale de la Santé Rhône-Alpes :**
 - Soutenir sur la ville des projets et services participant à la réduction des inégalités de santé notamment par un accompagnement dans la prévention et le soin de publics dits en difficulté.
- **du Conseil Général :**
 - Poursuivre le partenariat autour des actions de promotion de la santé (action SIDA, prévention des cancers féminins, collectif « santé mentale »...).
- **du Conseil Régional :**
 - Partenariat à développer en lien avec les priorités régionales.
- **de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :** soutien mutuel aux actions de promotion de la santé (documentation, exposition, actions de proximité, ...) organisées sur le territoire valentinois (nutrition, hygiène buccodentaire, sommeil et rythme de vie ...).

*** 8 – Accès aux soins - Maison de Santé Pluriprofessionnelle/Pôle de santé**

Engagements :

- de la Ville :

- Accompagner des professionnels de santé (professionnels libéraux et centres de soins infirmiers) dans des projets novateurs en matière d'accès aux soins (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, pôle de santé)

- de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes :

-Accompagner le projet de Maison de santé pluriprofessionnelle sur les Hauts de Valence et instruire le dossier en cas de demande de financements.

- de la Préfecture (DDCS) :

- l'Acsé a apporté fin 2011 un soutien financier à l'ingénierie de projet de Maison de Santé pluri professionnelle des Hauts de Valence.

- du Conseil Régional :

- Soutien financier au projet de Maison de santé sur les Hauts de Valence, en fonction du projet présenté (volet immobilier).

*** 9 – Accompagnement thérapeutique - Maison Relais Santé**

Engagements :

- de la Ville :

- Ouverture de la Maison Relais Santé (mise à disposition de locaux, mutualisation du personnel d'accueil, animation et coordination par une équipe projet)

- de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes :

- Financement selon modalités juridiques à définir, d'un temps d'infirmière. Evaluation du dispositif à un an.

- du Conseil Général :

- Mise à disposition d'un mi-temps d'Assistante Sociale (en discussion)

- de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- Soutien sur le volet administratif et sur les problématiques d'accès aux droits et aux soins (lien avec le développement de la Plateforme téléphonique SOPHIA (information), organisation de temps d'information / formation en direction de personnes relais (professionnels ou bénévoles) sur l'accès aux droits / accès aux soins, possibilité de mettre en place un mail dédié entre la CPAM et l'assistante sociale de la Maison Relais Santé, pour résoudre des situations exceptionnelles.

*** 10 – Santé des personnes âgées**

Engagements :

- de la Ville :

- Développer des actions de promotion de la santé en direction des personnes âgées (nutrition, prévention des chutes, ...), en lien avec le CCAS de la Ville de Valence ;

- de l'Agence Régional de Santé Rhône-Alpes :

- accompagner le développement de la filière de gérontologique du bassin de valence.

- du Conseil Général :

- Développer des actions en direction des personnes âgées avec la Ville de Valence ;

TITRE 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 6 : durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Article 7 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 ans.

Article 8 : suivi et évaluation du contrat

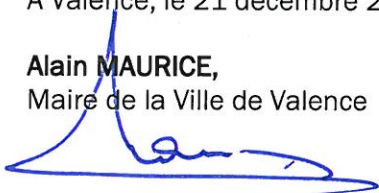
Instances de Pilotage :

- Le Collectif Prévention, regroupant les acteurs de prévention impliqués sur le territoire valentinois et qui a accompagné l'écriture du Projet local de santé, restera une instance de présentation des projets participant à la réalisation du PLS, et aux suivis des actions. La liste des membres du collectif est annexée au présent contrat.

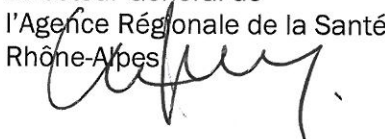
- Par ailleurs, un comité de pilotage spécifique sera installé. Il sera composé d'élus et de techniciens de la ville, de représentants du siège et de la Délégation Territoriale de l'ARS et de partenaires signataires particulièrement parties prenantes dans le développement du PLS. D'autres partenaires de la ville voire de l'agglomération ou du territoire de santé pourront être invités en fonction de l'ordre du jour.

A Valence, le 21 décembre 2012

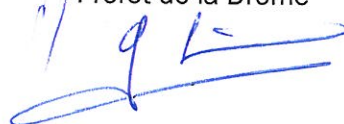
Alain MAURICE,
Maire de la Ville de Valence



Christophe JACQUINET,
Directeur Général de
l'Agence Régionale de la Santé
Rhône-Alpes



Pierre André DURAND,
Préfet de la Drôme



Didier GUILLAUME,
Président du Conseil Général
de la Drôme



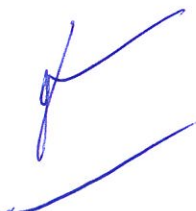
Jean-Jack QUEYRANNE,
Président du Conseil Régional



Pascale MANEVAL GUIBERT,
Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales



Pierre DUPLATRE,
Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie



TITRE 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 6 : durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Article 7 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 ans.

Article 8 : suivi et évaluation du contrat

Instances de Pilotage :

- Le Collectif Prévention, regroupant les acteurs de prévention impliqués sur le territoire valentinois et qui a accompagné l'écriture du Projet local de santé, restera une instance de présentation des projets participant à la réalisation du PLS, et aux suivis des actions. La liste des membres du collectif est annexée au présent contrat.

- Par ailleurs, un comité de pilotage spécifique sera installé. Il sera composé d'élus et de techniciens de la ville, de représentants du siège et de la Délégation Territoriale de l'ARS et de partenaires signataires particulièrement parties prenantes dans le développement du PLS. D'autres partenaires de la ville voire de l'agglomération ou du territoire de santé pourront être invités en fonction de l'ordre du jour.

A Valence, le 21 décembre 2012

Alain MAURICE,
Maire de la Ville de Valence

Christophe JACQUINET,
Directeur Général de
l'Agence Régionale de la Santé
Rhône-Alpes

Pierre André DURAND,
Préfet de la Drôme

Didier GUILLAUME,
Président du Conseil Général
de la Drôme

Jean-Jack QUEYRANNE,
Président du Conseil Régional

Pascale MANEVAL GUIBERT,
Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales

Pierre DUPLATRE,
Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

Dix priorités partagées

- * 1 – Observation continue de la santé des valentinois**
- * 2 - Santé environnement**
- * 3- Santé des jeunes**
- * 4 – Politique vaccinale**
- * 5 – Actions « parentalité et santé »**
- * 6 – Santé mentale**
- * 7- Promotion de la santé – Atelier Santé Ville**
- * 8 – Accès aux soins - Maison de Santé Pluriprofessionnelle**
- * 9 – Accompagnement thérapeutique - Maison Relais Santé**
- * 10 – Santé des personnes âgées**

Observation continue de la santé

Référent DSFE :
Emeline DREVETON

CONTEXTE / BESOINS

En 2011 a été initié une démarche d'observation de la santé, en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes. Cette étude a été réalisée en trois phases : une première phase quantitative à l'échelle de la commune et des quartiers INSEE, une phase qualitative en direction de personnes ressources et une dernière phase en direction des habitants.

Ce travail sera finalisé fin 2012 et donnera suite à une observation pérenne, centrée sur certaines thématiques.

CONTENU

Objectifs généraux :

- Identifier et analyser les besoins en matière de santé à Valence, pour améliorer la santé des habitants et réduire les inégalités de santé,
- Etre un outil d'aide à la décision.

Objectifs opérationnels :

- Faire un état des lieux de l'état de santé, l'offre de soins, la situation socio-économique, l'environnement sur la commune,
- Conforter une dynamique participative autour de la santé,
- Etre un outil permanent.

Secteur géographique visé : Valence

Calendrier : une étude globale est en cours de réalisation et la dernière phase est prévue fin 2012. Une observation permanente sera réalisée tous les ans autour de quelques zooms thématiques.

Partenaires : Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes

Financement : Budget ville

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs :

Indicateurs qualitatifs :

CONTEXTE / BESOINS

La Direction Santé Familles Environnement notamment au travers de son service « Santé Environnement », contribue à préserver et à améliorer l'état de santé ainsi que les conditions de vie et d'environnement de la population valentinoise, dans le respect des missions déléguées par les services de l'Etat (agréé service communal d'hygiène et de santé), des compétences du Maire en matière de salubrité et de santé publique et des orientations politiques sur les thématiques le concernant, et cela en lien avec Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes, selon les compétences de chacun. Certaines compétences en matière de santé environnement ont également été transférées à l'agglomération « Valence agglo Sud Rhône-Alpes » (gestion de la fourrière animalière, lutte contre l'ambrosie et les nuisances sonores dans l'environnement, préservation des ressources en eau potable, plan climat-énergie).

CONTENU

Objectifs généraux :

- Lutter contre l'habitat indigne et le saturnisme infantile
- Prévenir les risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur et extérieure
- Prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement sonore
- Evaluer l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques
- Prévenir les risques d'allergie liés aux pollens d'ambrosie
- Assurer à la population la distribution d'une eau saine issue de ressources protégées

Objectifs opérationnels :

- Développer des outils de suivi et de synthèse pour évaluer la situation sanitaire du parc de logement valentinois et orienter les actions en conséquence (exemple : acquisition d'un logiciel de suivi), utilisation de base des données nationales du logiciel @riane ;
- Améliorer le repérage et le nombre de logements visités (problème de salubrité) ;
- Diminuer l'exposition des populations, en particulier les enfants, aux polluants endogènes des milieux clos (diagnostic préalable, analyse, expérimentation, ...)
- Action de prévention autour de la qualité de l'air intérieur, notamment concernant la prévention des intoxications au monoxyde de carbone (en lien avec le réseau de toxico-vigilance Rhône-Alpes : utilisation de la base de données nationales du logiciels SIROCO
- Mise en place de modes de déplacements doux : amélioration de l'attractivité des transports en communs (site dédié au bus, optimisation des horaires de bus, parc de bus « propre », politique tarifaire incitative, ...), favorisation des déplacements en vélo ou à pied (augmentation des pistes cyclables, vélo en libre-service (libélo en mars 2010), via Rhône, ...), semaine de la mobilité.
- Participation au réseau AIR Rhône-Alpes au niveau local
- Améliorer la qualité de vie des personnes allergiques à l'ambrosie : Information auprès des professionnels les plus concernés (agriculteurs, aménageurs,...) par les problèmes d'ambrosie ; distribution de plants d'ambrosie dans les écoles, les pharmacies pour sensibiliser les habitants ; repérage de parcelles avec des plants d'ambrosie avant floraison et sensibilisation des propriétaires, travail en lien avec Valence AGGLO dans la cadre de sa compétence « lutte contre l'ambrosie »

- Mise en place et suivi de dossiers de bruits de voisinage (pouvoir de police du Maire) : médiation, mesures acoustiques, rédaction de PV éventuels.
- Contrôle des Etablissements recevant du Public avec diffusion de musique (pouvoir de police du Préfet) et mise en place actions de sensibilisation au bruit en direction de jeunes.
- Contribution au Plan Local d'Urbanisme, sur le volet santé et santé-environnement
- Membre de plusieurs instances : Comité Technique de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), Comité de pilotage du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, Comité départemental « Plomb », Cellule de gestion de lutte antivectorielle, coderst, Pôle départemental « ambroisie »
- participation au COPIL « démarche de reconquête de la qualité de l'eau » du captage des Couleures projet initié par Valence Agglo dans le cadre de ses compétences
- Sensibiliser les jeunes à l'utilisation du téléphone mobile.

Secteur géographique visé : valence et Valence AGGLO dans le cadre de leur compétence

Calendrier : toute l'année

Partenaires : Agence Régionale de Santé, Valence Agglomération Sud Rhône-Alpes, ARS, Préfecture, Police municipale, Police nationale, DREAL, CALD, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, Conseil Général (Centres Médicaux Sociaux, services sociaux ...), Commission locale de l'habitat (CLH), organismes de tutelles, services sociaux des établissements hospitaliers (CHV, le Valmont), médecins généralistes, CCAS, DDT, ANAH, AIR Rhône-Alpes, service bâtiments de la ville, réseau de toxico-vigilance Rhône-Alpes, INVS, ...

Financement : Ville de Valence, dotation SCHS, Valence agglo

EVALUATION

Mise en place d'un rapport annuel du service « santé environnement », qui reprend à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs.

Indicateurs quantitatifs : Nombre de dossiers repérés, traités, affaires résolues, nombre d'arrêté d'insalubrité, nombre d'enquêtes techniques environnementales pour intoxication ou suspicion d'intoxication au CO, nombre d'établissements de jeunes enfants diagnostiqués, activité des services de transport en commun, nombre de vélos en libre-service utilisés, ... nombre de plants distribués, nombre de parcelles contrôlées, nombre de sanctions, nombre de mesures de champs électromagnétiques réalisés par an...

De plus, le service « santé environnement » participe de manière active aux enquêtes nationales diligentées par le ministère de la santé ou par l'ARS Rhône alpes par le recensement de ses activités et le renseignement des indicateurs demandés ;

Indicateurs qualitatifs :

Types de défauts repérés, problématiques rencontrées liées au logement, Evolution du nombre de parcelles contrôlées (cartographie annuelle permettant de mettre en évidence l'évolution de l'infestation), Qualité de l'air intérieur mesurée dans les établissements ciblés, Nombre de dossiers bruit, nombre de PV, nombre de jeunes sensibilisés au bruit, Durée et typologie des dossiers, cartographie des antennes relais, cartographie d'exposition des champs électromagnétiques commerces, ERP, ...)...

Santé des jeunes

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE

Référents DSFE :

Dr Claire RUFFIER-EKEL – médecin coordonnateur Espace
Santé Jeunes

Fabienne MOULON – psychologue coordonnateur Point
Relais Oxygène

Laurie VIDAL – chargée de projets

CONTEXTE / BESOINS

C'est devant l'aggravation des problèmes de mal être et de conduites à risques chez les jeunes, mais aussi les difficultés qu'éprouvent parents, professionnels et bénévoles qui les côtoient, ainsi que les problèmes de santé révélés dès les premiers bilans proposés aux jeunes en recherche d'emploi, que dès 1985, la Municipalité de Valence a souhaité mettre en place des réponses adaptées avec :

- la création du réseau d'Adultes Relais (85)
- l'ouverture en 1988 d'un des 1ers PAEJ : le Point Relais Oxygène, point d'accueil et d'écoute pour jeunes, parents et professionnels en difficultés par rapport aux problèmes psychologiques des adolescents,
- création en 1993 de l'Espace Santé Jeunes, service de Médecine Préventive pour jeunes en recherche d'emploi et étudiants, structure originale proposant à ces deux publics à priori différents, des mêmes services (bilans de santé, modules d'éducation pour la santé, ...) dans un souci d'intégration et de solidarité. Afin de renforcer l'offre de soins pour les jeunes et répondre aux mieux à leur besoin, cette structure devrait évoluer en 2013 en centre de santé pour tous les jeunes et être relocalisé dans un quartier central.

CONTENU

Objectif général : promouvoir la santé des jeunes de 13 à 25 ans

Objectifs Opérationnels :

- A travers **le réseau d'Adultes Relais**, il s'agit de renforcer les capacités d'écoute, de dialogue et d'orientation des adultes (interlocuteurs naturels des jeunes) dans le cadre de la prévention primaire des conduites à risques.

Pour cela, la Ville de Valence propose aux professionnels et bénévoles qui côtoient des jeunes, une formation de 7 jours avec 25 intervenants et la participation à la vie d'un réseau (rencontres mensuelles du Point Relais Oxygène, rencontres trimestrielles avec des intervenants actuels, journal de liaison « La Ficelle »).

- Au sein du **Point Relais Oxygène**, l'objectif est d'accompagner les jeunes de 13 à 25 ans, les parents de jeunes ou des professionnelles

Ainsi, il s'agit de :

- Permettre l'écoute des jeunes et ou des adultes en difficultés avec une problématique liée à l'adolescence,
- Repérer, évaluer des situations de vulnérabilité (psychologiques, relationnelles, affectives...),
- Analyser et orienter si nécessaire vers des structures de soins,
- Favoriser le travail en réseau avec les professionnels de santé, du social, de l'insertion, de l'éducation, du culturel...
- Soutien à la méthodologie de projets et co-animation de projets collectifs mis en œuvre par les partenaires (espaces de paroles de parents, rencontres débats, ...).

- A travers une équipe pluridisciplinaire, **l'Espace Santé Jeunes** propose aux jeunes de 16 à 25 ans des bilans de santé personnalisés, des consultations de médecine du sport, d'écoute avec une psychologue, de gynécologie (centre de planification contraception, dépistage VIH...), de diététique, la mise à jour des vaccinations, ainsi que des modules santé à thèmes et des formations PSC1 (gestes aux premiers secours).

Secteur géographique visé : valence / bourg les Valence

Calendrier : tout au long de l'année

Partenaires : Etat (Agence Régional de Santé, ACsé - Direction Départementale de la Cohésion Sociale, PJJ), Département de la Drôme, Acsé, Mission Locale du grand valentinois, Caisse d'Allocations Familiales, ADUDA (Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche), Région Rhône-Alpes, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Maison des Adolescents, CCAS de Bourg les Valence, ...

Financement : Ville de Valence, Etat (Agence Régional de Santé, Acsé - Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Département de la Drôme, Caisse d'Allocations Familiales, Acsé, Mission Locale du grand valentinois, ADUDA (Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche), Région Rhône-Alpes, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CCAS de Bourg les Valence.

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombre de jeunes rencontrées (en consultation, en actions collectives, en temps fort, ...), nombres de parents, nombres de professionnels, nombre de temps forts, nombre de personnes formées, ...

Indicateurs qualitatifs : thématiques variées, diversité des professionnels, outils de prévention utilisés, ...

Politique vaccinale

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE

Référent DSFE :
Jenny BELLIER

CONTEXTE / BESOINS

Un des moyens de lutte contre certaines maladies infectieuses repose sur la vaccination. Plusieurs études locales mettent en évidence un taux de couverture vaccinale insuffisant dans la Région Rhône-Alpes et notamment en Drôme et Ardèche.

Pour le territoire valentinois, la Ville de Valence, à travers son service de vaccination, participe à la mise en œuvre de la politique vaccinale du Département de la Drôme et organise des séances de vaccinations publiques par délégation du Département.

Par ailleurs, le service de vaccination est aussi l'unique centre de vaccinations internationales en Drôme, répondant ainsi à une forte demande (plus de 3000 actes réalisés en 2011).

CONTENU

Objectif général :

- Vaccinations publiques : augmenter la couverture vaccinale du jeune enfant, adolescent et adultes, en lien avec le Département de la Drôme ;
- Vaccinations internationales : rattrapage vaccinal, conseils au voyage, couverture vaccinale en zone d'endémie.

Objectifs opérationnels :

- Information auprès des familles sur les vaccinations du calendrier vaccinal (à partir des données de l'Etat Civil)
- Communication sur les structures ressources pour les vaccinations du jeune enfant et de l'adulte
- Mise en place d'un suivi vaccinal informatisé (logiciel SMP) pour tous les enfants valentinois, en lien avec le département de la Drôme
- Mise en place d'outils d'informations en cas de crises sanitaires.
- Organisation de séances de vaccinations publiques (jeunes enfants, adolescents, adultes, personnels municipales) et internationales tout au long de l'année, avec des séances supplémentaires pour des voyages spécifiques
- Création de séances de vaccinations grippales dans les différents quartiers de la Ville.
- Vaccination auprès des Sans Domicile Fixe (1 fois par mois)
- Organisation d'un temps fort autour de la semaine européenne de la vaccination.

Secteur géographique visé : valence (Drôme Ardèche pour les vaccinations internationales)

Calendrier : toute l'année

Partenaires : Département de la Drôme, ARS, SMP-SMV, laboratoires (GSK, Pasteur, Novartis, Imaxio, Abord product)

Financement : Ville de Valence, DGDC (SCHS), Département de la Drôme (Vaccinations internationales à la charge des usagers)

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombre d'enfants intégrés tous les ans dans la base de données, nombre d'envois annuel, nombre de crises sanitaires, nombres de vaccinations (publiques, antigrippales, internationales), nombres de personnes rencontrées, ...

Indicateurs qualitatifs : caractéristiques du public rencontré, évolution de la diffusion des maladies, communication, ...

Parentalité et santé

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE

Référent DSFE : Chantal de KERMEL

CONTEXTE / BESOINS

Depuis déjà de nombreuses années, l'accompagnement des parents est une priorité sur la ville de Valence. Portée par une élue référente, la politique en direction des familles est coordonnée par une chargée de projet, qui anime un collectif de partenaires qui programme des actions, marquant ainsi la volonté forte de la Ville de travailler auprès et en direction des familles et plus particulièrement des parents.

CONTENU

Objectif général :

- Accompagner les parents dans leur fonction parentale dans une démarche globale de santé

Objectifs opérationnels :

- coordonner le réseau de professionnels et bénévoles œuvrant auprès des enfants et des familles, pour une meilleure efficacité de l'accompagnement apporté aux familles (mettre les parents au cœur des actions, valoriser les compétences parentales, ...)
- créer des opportunités de rencontres et d'échanges
- animer et aider à la mise en place d'actions en direction des parents, et plus particulièrement les plus précaires, quel que soit l'âge de leurs enfants (donner des espaces de parole, d'échanges et de réflexion aux parents dans différents lieux de la ville, proposer des temps conviviaux à partager en famille, ...)

Secteur géographique visé : Valence,

Les partenaires sont attentifs à ne pas stigmatiser une population tout en mobilisant les publics les plus en difficultés.

Calendrier : tout au long de l'année

Partenaires : équipements de quartiers, Directions de la Ville de Valence associations, Caisse d'Allocations Familiales, Département de la Drôme, UDAF, Education Nationale, ...

Financement : CAF, Département de la Drôme

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombres d'actions et temps forts dans l'année, nombre de participants, nombre de partenaires impliqués...

Indicateurs qualitatifs : satisfaction des personnes, retour des professionnels, duplication des actions, diversités des thématiques, type de publics, ...

CONTEXTE / BESOINS

Le diagnostic valentinois réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes fait apparaître à côté d'indicateurs forts de précarité une prévalence des maladies psychiques particulièrement importante en comparaison avec la population du département, de la région Rhône Alpes et des villes de même importance (Bourg en Bresse, Chambéry).

Le taux d'admission en Affection Longue Durée est 1.5 fois plus élevé que la moyenne Rhône-Alpes ou l'ensemble de la France, avec une prévalence supérieure sur Valence par rapport à la Drôme/Rhône-Alpes. Enfin, on constate un recours plus élevé aux psychiatres libéraux et surtout aux établissements et CMP.

Dans ce contexte, la Ville de Valence, en lien avec tous les acteurs concernés souhaite investir cette thématique et promouvoir l'intégration dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques.

CONTENU

Objectifs généraux :

- Permettre aux personnes atteintes de troubles psychiques une intégration dans la cité par la sensibilisation de la population

Objectifs opérationnels :

- impulser une dynamique et coordonner un projet de conseil Local de Santé Mentale, en partenariat avec la psychiatrie et l'ensemble des acteurs associatifs, institutionnels et la société civile.
- organiser la SISM ainsi que des manifestations et actions de proximité en faveur de la population valentinoise

Secteur géographique visé : valence

Calendrier : tout au long de l'année avec en mars, un temps fort, la SISM selon le thème déterminé par le comité nation de la SISM

Partenaires : l'UNAFAM, Réseau Raphaël, Centre Hospitalier Spécialisé le Valmont, l'AFREP, GEM AIR LIBRE, les services culturels de Valence Agglo, l'IREPS, l'ARS, le Conseil Général...

Financement : Ville de Valence

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombre d'actions, nombre de partenaires impliqués

Indicateurs qualitatifs :

Une meilleure interaction entre les membres du collectif

Une facilité attestée par les personnes quant à l'accès aux professionnels et aux services

Promotion de la santé

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE
AXE 3 : FLUIDITE DES PARCOURS

Référent DSFE :
Jenny BELLIER
Chantal de KERMEL
Maguy MATOSSIAN
Laurie VIDAL

CONTEXTE / BESOINS

La Ville de Valence développe et soutient des actions de prévention et de promotion de la santé visant à aider les habitants à mieux prendre en compte leur santé et en devenir acteur.

Au-delà des missions traditionnelles et règlementaires du Service Communal d'Hygiène et Santé (vaccination, santé environnement), elle soutient une démarche inter partenariale et transversale pour mettre en œuvre les recommandations nationales et régionales, en prenant en compte la réalité territoriale et les besoins des habitants exprimés dans le cadre des différents diagnostics.

Elles croisent des approches thématiques et populationnelles privilégiant les méthodes et démarches participatives.

Dans ce contexte la ville de valence orientera ces actions vers les publics vulnérables en vue de favoriser l'accès à la santé et contribuer à la réduction des inégalités. Concentrer les efforts de mobilisation en direction des publics vulnérables loin des systèmes de soins, sans pour autant les stigmatiser.

CONTENU

Objectif Principal :

-Coordonner et développer des actions adaptées aux problématiques de santé sur le territoire valentinois avec l'ensemble des acteurs et de ces habitants.

Objectifs opérationnels :

- Analyser les besoins (diagnostic partagé, observatoire)
- Coordonner un collectif de partenaires agissant dans chaque domaine
- Mettre en place un programme d'actions liant actions de prévention en proximité et des temps forts (journées nationales, groupes de parole, ateliers, conférences,...), en lien avec le volet santé de la politique de la Ville
- Former les professionnels et bénévoles
- Participer à la diffusion des messages nationaux
- Elaborer des outils d'information et de prévention (exposition, guide, plaquette, livret, ...)
- Evaluer les actions dans le but de les réajuster et de les adapter aux réalités de terrain
- Participer aux journées nationales et mondiales (cancer du sein, cancer de la peau, diabète, pied, sida...)

Thématiques abordées :

Alimentation et lutte contre l'obésité, hygiène Buccodentaire, promotion de l'activité physique « tous au sport », sensibilisation au dépistage organisé des cancers féminins, prévention du diabète, prévention sida et autres IST, prévention des violences, prévention des accidents domestiques,...

Secteur géographique visé : Valence

Calendrier : tout au long de l'année

Partenaires : L'ensemble des partenaires médico-sociaux, associatifs, institutionnels et réseaux

Financement : Ville de Valence, Etat (ARS, ACSé – Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Département de la Drôme, Fondation de France, CUCS

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombres d'actions dans l'année, nombre de participants, nombre de partenaires...

Indicateurs qualitatifs : satisfaction des personnes, retour des professionnels, duplication des actions, diversités des thématiques, type de publics, amélioration notable des comportements...

Améliorer l'accès aux soins

Projet de Pôle / Maison de Santé Pluri professionnel(le)

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 2 : OFFRE DE SANTE
AXE 3 : FLUIDITE DES PARCOURS

Référent DSFE :
Emeline DREVETON

CONTEXTE / BESOINS

Comme dans de nombreuses villes, de fortes inégalités de santé sont constatées à Valence notamment entre classes sociales, entre générations, et entre les quartiers. Les quartiers des Hauts de Valence (Le Plan et Fontbarlettes) désignés comme des quartiers « politique de la Ville de niveau 1 » sont marqués par des difficultés d'accès aux soins et à la prévention, un état de santé des habitants plus dégradé, une évolution défavorable de la démographie médicale, des professionnels de santé en difficulté avec des conditions de travail difficiles.

Depuis 2011, une dynamique entre les professionnels de santé (professionnels libéraux et centres de soins infirmiers) s'est créée pour aller vers une nouvelle organisation de leurs activités autour d'un Pôle / Maison de Santé Pluri professionnel(le), organisée en plusieurs lieux de consultation.

La Municipalité de Valence accompagne les professionnels de santé dans ce projet novateur. L'Etat (Acsé) a apporté fin 2011 un soutien financier de 20 000€ à l'ingénierie du projet.

CONTENU

Objectif général :

- Maintenir et améliorer l'offre de soins de 1^{er} recours sur le quartier des Hauts de Valence, en développant une réponse innovante adaptée aux besoins des habitants et des professionnels de santé

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les professionnels de santé (professionnels libéraux et centres de soins infirmiers) dans la création d'un Pôle de Santé Pluri professionnel. Il s'agit de soutenir les professionnels dans les démarches administratives (élaboration du projet de santé, liens avec les partenaires institutionnels, dossiers de subventions, ...) et d'intégrer ce projet dans la politique d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de l'ANRU.

Secteur géographique visé : quartier des Hauts de Valence (Valence)

Public cible : les professionnels de santé

Calendrier :

2012 : accompagnement à l'écriture du projet de santé et à la formalisation des différents sites

2014 : ouverture des sites

Partenaires : Office Public de l'Habitat, Fédération des Maisons de Santé Rhône-Alpes (Femasra), Etat (ARS, Préfecture, Acsé – Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Financement : Ville de Valence, Etat (ARS, Acsé – Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Conseil régional

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombre de professionnels de santé impliqués dans le projet

Indicateurs qualitatifs : ouverture des structures

Accompagnement thérapeutique – projet de Maison Relais Santé

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 3 : FLUIDITE DES PARCOURS

Référent DSFE :
Emeline DREVETON

CONTEXTE / BESOINS

Face à l'augmentation du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques (aujourd'hui, en France, 1 personne sur 5 est atteinte d'au moins une pathologie chronique), à l'évolution de la prise en charge sanitaire (démographie médicale ambulatoire, prise en charge hospitalière, modules d'éducation thérapeutique du patient par les réseaux de santé, ...) et la place de plus en plus importante des usagers dans le système de santé, la Ville de Valence, en lien avec un collectif de partenaires, a souhaité accompagner ces usagers à travers la création d'une structure novatrice, appelée Maison Relais Santé, dans le souci d'améliorer la qualité de vie des personnes malades et leur entourage, à travers un accompagnement administratif, psychologique et social, en lien avec les structures hospitalières, les professionnels libéraux, les associations et réseaux de santé.

CONTENU

Objectif général :

- Améliorer l'accompagnement et la qualité de vie des malades et leur entourage
- Faciliter l'accès à la prévention et aux soins pour permettre une réduction des inégalités de santé
- Conforter le lien entre tous les acteurs du parcours de soins dans le souci d'une approche globale et pluridisciplinaire

Objectifs opérationnels :

- Organiser un accompagnement spécifique en direction des publics précaires
- Favoriser toutes les actions visant une meilleure observance et éducation thérapeutique du patient
- Accompagner les personnes autour de trois volets : administratif, social et psychologique
- Accueillir, Informer, Ecouter et Orienter les personnes malades et leur entourage
- Soutenir le travail des professionnels de santé
- Mutualiser les moyens matériels et humains entre les partenaires

Public cible : tout public

Secteur géographique visé : Valence

Calendrier : 2013 : ouverture de la Maison Relais Santé

Partenaires : ARS, Département de la Drôme, CPAM, Associations d'usagers de la santé, réseaux de santé (réseau Dromardiab, réseau Raphaël,...), structures hospitalières (Centre Hospitalier de Valence, Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont, Hôpital Privé Drôme Ardèche), IREPS 26, ...

Financement : Ville de Valence, ARS, Département de la Drôme, Structures hospitalières, ...

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nb d'associations, nb de permanences, nb d'activités collectives, nb de personnes reçues, ...

Indicateurs qualitatifs : diversités des thématiques, type de publics, ...

Santé des personnes âgées

PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE
AXE 3 : FLUIDITE DES PARCOURS

Référent DSFE :
A définir

CONTEXTE / BESOINS

D'après les données quantitatives de la démarche d'observation de la santé, globalement, la population de Valence est plus âgée que la population de la Drôme et que la population rhônalpine. Si la part des moins de 20 ans est égale à celle de la Drôme et de la région Rhône-Alpes, la part des 65 ans et plus, est plus importante à Valence que dans la Drôme ou en Rhône-Alpes. A ce constat s'ajoute des indicateurs de précarité défavorables pour le territoire valentinois, ce qui amène la Ville de Valence à travers sa politique de santé à être attentive aux publics les plus fragiles, et notamment les personnes âgées.

CONTENU

Objectif général :

- promouvoir la santé des personnes âgées (nutrition, prévention des chutes, ...),

Objectifs opérationnels :

- Coordonner un groupe de travail
- Développer des actions de prévention de proximité en direction des personnes âgées (nutrition, prévention des chutes, ...),

Secteur géographique visé : Valence

Calendrier : tout au long de l'année

Partenaires : CCAS, Département de la Drôme, ARS, CPAM, CDPRV, ...

Financement : Ville de Valence

EVALUATION

Indicateurs quantitatifs : nombres d'actions dans l'année, nombre de participants, nombre de partenaires...

Indicateurs qualitatifs : satisfaction des personnes, retour des professionnels, duplication des actions, diversités des thématiques, type de publics, amélioration notable des comportements...

PARTENAIRES

Au-delà de la Direction Santé Familles Environnement, transversalité avec d'autres Directions et services de la Ville : Proximité, Direction Enfance, Education et Enseignement Supérieur, CCAS, CLSPD, CUCS, ...

Partenaires institutionnels :

Agence de Développement Universitaire Drôme et Ardèche
Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
Agence Régionale de Santé
CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
CHV (Centre Hospitalier de Valence)
CHS Le Valmont
CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
Département de la Drôme (PMI, Planification, CDAG, ...)
Hôpital Privé Drôme Ardèche
IFSI (Institut Formation en Soins Infirmiers)
Education Nationale
Mission Locale
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Préfecture de la Drôme (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)

Partenaires associatifs et autres organismes :

Associations d'usagers (association diabète 26-07, ...)
Association Départementale d'Aide aux Parents et Amis Enfants et Adultes Inadaptés
ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie)
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)
Centre Départemental de Prévention des Risques du Vieillissement
Conseil de l'Ordre des médecins
Croix Rouge
DAPC (Drôme Ardèche Prévention Cancer)
Dromardiab
EOVI mutuelle Mutualité Française Ardèche Drôme
Foyer des Œuvres Laïques
IREPS 26
Ligue contre la violence routière
Maison de quartier et associations d'éducation populaire...
MGEN
Mutualité française
Comité Drômois de la Ligue contre le cancer
Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes
Planning Familial
Réseau Raphaël
Tempo (Opellia)
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
UNAFAM (Union Nationale de Familles ou Amis de Personnes Malades et Handicapées psychiques)

LEXIQUE

ACT : Appartements de Coordination Thérapeutique
ACSE : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances
ADUDA : Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche
ADAPEI : Association Départementale d'Aide aux Parents et Amis Enfants et Adultes Inadaptés
ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ARS : Agence Régionale de Santé
ASV : Atelier Santé Ville (volet santé de la politique de la ville)
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDPRV : Centre Départemental de Prévention des Risques du Vieillissement
CHV : Centre Hospitalier de Valence
CIDFF : Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CRSA : Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie
CLS : Contrat Local de Santé
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DAPC : Drôme Ardèche Prévention Cancer
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DSFE : Direction Santé Familles Environnement
HPST : loi Hôpital Patient Santé Territoire
IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
IREPS : Institut Régional d'Éducation Pour le Santé
MILDT : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie
MGEN : Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
MDPH : Maison Départementale pour Personnes Handicapées
MSA : Mutuelle Sociale Agricole
ORS : Observatoire Régional de la Santé
PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeunes
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PRAPS : Programme Régional d'Accès aux Soins et à la Prévention pour les populations démunies
PRIAC : Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
PSRS : Plan Stratégique Régional de Santé
REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité
REPOP : Réseau de Prévention et de prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie
SCHS : Service Communal d'Hygiène Sociale
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UNAFAM : Union Nationale des Amis et familles de malades mentaux

